

Le 20 novembre 2023, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Andrézieux-Bouthéon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François DRIOL, Maire

Nombre de membres en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 novembre 2023

Présents : Mesdames et Messieurs DRIOL, MONTEUX, BRUEL, VOCANSON, FABRE, CHAPOT, MONTAGNON, INCORVAIA, DUCREUX, SPADA, GALONNET, SEGUIN, GRANGE, DUMAZET, BOIS-CARTAL, FAVEYRIAL, ROBERT, MONTET-FRANC, MARRET, MOINE, CEYTE, SORGI, CAMPEGGIA, PEPIN, PONSON, BELLE.

Procurations : Monsieur MAGALHAES à Madame DUMAZET, Madame KHEBRARA à Madame BRUEL, Monsieur KARA à Monsieur VOCANSON.

Secrétaire : Monsieur MARRET.

Objet : Débat d'Orientations Budgétaires 2024 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 6 février 1992 impose l'organisation et la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Il explique qu'il est la première étape du cycle budgétaire annuel et s'effectue, conformément à l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, sur la base d'un rapport sur les orientations budgétaires (ROB), présentant les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette ainsi que l'évolution des dépenses de personnel et la structure des effectifs pour les communes de plus de 10 000 habitants. Il ne s'agit pas d'un pré-budget mais bien d'une présentation des grandes orientations de la collectivité pour l'élaboration de son budget primitif.

Il indique que le DOB a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion en vue de la séance du conseil municipal du 18 décembre prochain, lors de laquelle les budgets primitifs 2024 seront soumis au vote.

Monsieur le Maire précise qu'un rapport élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, revêt la forme d'un document qui pourra servir de base aux échanges du Conseil Municipal. Ledit rapport été transmis à l'ensemble des membres de l'Assemblée délibérante lors de l'envoi de la note de synthèse.

Monsieur le Maire ajoute qu'outre sa transmission au représentant de l'Etat, le rapport sur les orientations budgétaires doit être communiqué également au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont est membre la commune et doit faire l'objet d'une publication.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200057-20231121-2023-77-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/11/2023

Publication : 23/11/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **PREND ACTE** que le débat d'orientations budgétaires, sur la base d'un rapport portant sur le budget principal de la Ville d'Andrézieux-Bouthéon a eu lieu, avant le vote du budget primitif de l'exercice 2024 au Conseil municipal du 18 novembre 2023.

Fait à Andrézieux-Bouthéon, le 21 novembre 2023

Le Maire,
François DRIOL

Le secrétaire de séance,
Pierre-Julien MARRET

